COMMUNE DE VILLY

Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 17 juin 2015

Présents : Mmes Jacqueline FROMONOT, Andrée POITOUT, Karine TUPINIER Jacqueline ZELIOLI.

MM. Joël CANTON, Jean Marie FROMONOT, Bruno GERMANEAU, Bernard LECUILLER, Vincent TUPINIER,, Patrick VAILLANT.

Absent excusé: François BACHELIER,

La séance est ouverte à 20 heures 30

1) Comptes rendus de séance

Les comptes rendus des séances du 11 mars et 8 avril sont approuvés à l'unanimité.

2) <u>Devis Eiffage</u>

Le Conseil accepte la pose d'un lampadaire sur le poteau béton rue Traversière pour un montant de 570 € TTC. La TVA devrait être récupérable.

Le support sera également équipé d'une prise de courant qui permettra le branchement d'un décor lumineux, grâce à un geste commercial accordé par l'entreprise.

3) <u>Décisions rectificatives budgétaires</u>

La cotisation au syndicat de la Vallée du Serein s'élevant à 520 € au lieu de 450 € sera reprise du compte « *Entretien des bâtiments* »

3070 € d'amortissements obligatoires sont demandés par la perception (en attente d'explications) ainsi que 1516 € relatifs à des travaux rue Chantoiseaux qui sont proposés pour un amortissement sur 30 ans.

Ces imputations s'équilibrant en dépenses/recettes, il est suggéré de régulariser, au regard de la faible somme, sur un seul exercice.

Le Maire maintient que de telles dispositions ne concernent pas les communes de moins de 500 habitants.

4) Agence Technique Départementale

Le Conseil ayant refusé d'adhérer à ce service lors d'un dernier conseil, le Maire se demande si cette assistance ne serait pas utile dans le dossier du chemin de Seignelay.

Le syndicat de la Vallée du Serein proposant une aide au montage du dossier, il est décide d'adhérer à l'assistance départementale au 1^{er} janvier 2016.

5) Loi NOTRE

Ce projet de loi, s'il est voté, laisse la porte ouverte à la suppression des petites communes.

Il prévoit, dans un but d'économies, de porter la taille minimum des communes à 5000 habitants .Or l'exemple des communautés de communes élargies démontre que ces réformes ne génèrent pas d'économies, mais des surcoûts.

Le Maire proposera une motion s'opposant à ce texte.

6) Questions diverses

Le feu vert a été donné à l'entreprise MANSANTI pour le goudronnage de la rue de la Fontaine et les divers chemins. La Mairie sera avertie en temps et en heure de la date de début des travaux.

29 juin : Concert de l'école de musique au caveau : une info sera distribuée dans les boîtes aux lettres.

14 juillet : Vin d honneur habituel offert par la Mairie. Il sera proposé ensuite aux habitants une formule « *fête des voisins* » où chacun apporterait son panier, et de poursuivre le concours de boules.

Comité St Vincent : la population va être invitée à une assemblée générale extra ordinaire pour entériner la dissolution de l'association si aucune autre solution n'est trouvée.

Assainissement : Le cas du branchement non réalisé par M. LEROUX est évoqué. **Le Maire** indique que le syndicat de la Garenne est informé de la situation pour décision à prendre. La démarche a été la même pour les ordures ménagères.

Sécurité : le Maire estime qu'il faudrait réfléchir à la pose de radars pédagogiques avec enregistrement rue St Etienne.

Stationnement rue St Etienne : il est rappelé l'interdiction de stationner en face de la chicane, notamment le long de la propriété de M. Joël HENRY

Eglise : les pigeons ont élu domicile près de la cloche, ce qui dégrade le plafond. Il a été jugé urgent d'y remédier et de nettoyer.

Rue de la Gilberde : Les fossés devront être curés, et l'origine des jets d'eau sur la route devra être déterminée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.